

ATTESTATION DE RESSOURCES

Je soussignée Maria Dennys Rebellon Martinez, née le 17 mars 1956 à Cartago – Valle, Colombie, demeurant à rue 20 numéro 4 – 95 CP 762021 Cartago, atteste sur l'honneur recevoir une aide financière équivalente à 350€ par mois, de ma fille Lina Paulette Gomez Herrera à cause de mes soucis de santé qui m'empêchent de travailler, également, étant longtemps femme au foyer je ne possède pas de talon de pension de retraite, ni déclaration d'impôt, ainsi de ne pas être en possession de justificatifs correspondants.

Je reconnais qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales et qu'elle est établie en vue de production de justice*.

Fait à Cartago, le 24 août 2021



*La loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification auprès de votre organisme pour les données vous concernant.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR PARENT ISOLE

Je soussigné(e)

Madame Monsieur

NOM :Rebellon Martinez.....Prénom :Maria Dennys.....

Nom d'usage :Rebellon Martinez.....

Né(e) le:17 / 03 / 1956.....Lieu de naissance :Cartago.....

Pays :Colombie.....

Adresse :Rue 20 numéro 4 - 95.....

CP:762021.....

Ville :Cartago.....

Certifie sur l'honneur que j'élève seul(e): Depuis l'année 2013

ma fille mon fils

NOM :Herrera Rebellon.....Prénom :Richard Steven.....

Né(e) le:24 / 07 / 1997.....Lieu de naissance :Cartago.....

Pays :Colombie.....

et n'avoir aucun contact avec le père ni de coordonnées à communiquer au service scolaire.
Je m'engage sur l'honneur à signaler sans délai tout changement qui pourrait intervenir dans ma situation familiale.

Fait à :Cartago..... le :11 / 07 / 2021.....

Signature :



Code pénal - Article 44A-7 — [...] Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice.